

**PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE  
MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE  
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – TARIFICATION**

**Le 17 janvier 2011**

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter du **17 janvier 2011**, Croix Bleue Medavie administrera le PFSI partout au Canada, ce qui comprend le traitement des demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI.

Le présent bulletin présente la politique de remboursement des médicaments sur ordonnance applicable dans votre province en vertu du PFSI.

	<b>POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CIC (PFSI)</b>
<b>Date d'entrée en vigueur →</b>	<b>17 janvier 2011</b>
Coût du médicament	Prix d'achat réel (PAR)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	s.o.
Frais accessoires	13%
Frais professionnels (réguliers)	8,20 \$
Frais pour les préparations extemporanées	12,30 \$

Si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, veuillez appeler notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou envoyer un courriel à [CIC\\_Inquiry@medavie.croixbleue.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca) le 17 janvier 2011 ou après.

**Avant cette date, si vous avez des questions sur votre inscription, veuillez les envoyer à [provider@medavie.croixbleue.ca](mailto:provider@medavie.croixbleue.ca).**

